



Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire de l'AMROC
du 20 avril 2024 à Montpellier

1- Participants identiques à l'AG :

Dominique Treissède (Nîmes)
Gaby Pallares (Amis du musée Fabre et amis de l'Art et Culture)
Michel Tali (amis du musée de Lavérune)
André Diez (Amis du musée Fabre)
Mireille Martel de la Chesnaye (amis de Sérignan) +Christine Ferrari et Antonia Lefort
Claudine Couderc (amis musée de l'Affiche Toulouse)
Gisèle Rieux (remplace Mme Pedoussat de amis des musées de Gaillac)
Brigitte Allemand et Anabelle Béraud (amis de Pont St esprit)
Thouron Elisabeth (amis de l'Art Perpignan)
David Darnaude (amis d'Eauze)
Régine Almeras (amis de Sète)
Régine Monod (amis de Lavérune)

Pouvoirs :

Christian Dufaud amis de Marsillargues à Michel Tali
Mireille Sendras amis du vieux Frontignan
Josiane Clergue Pomarède amis du musée Georges Labit
Manou Bastide, amis du musée de Narbonne à Gaby
Marie Pierre Pouch amis du musée Ingres Bourdelle Montauban
Heide Bec amis des Arts et Culture
Bonhour Dominique amis du musée Petiet Limoux
Marie France Calas amis des musées d'Agde)

En visio :

Maribel Auger (amis de Castres)

Invitées : Brigitte Jan-Mechin des AMF, Christine Ferrari et Antonia Lefort, Anabelle Béraud

2 Modifications des statuts article 4 : l'ancienne version mentionnait l'adhésion à Générations
Mouvement *ARTICLE 4 : COMPOSITION DU GROUPEMENT*

Peuvent être membres du groupement s'ils en font la demande et s'engagent à respecter les présents statuts et à régler une cotisation annuelle :

- en qualité de membres de plein droit les associations d'Amis de Musées affiliées à la FFSAM, régulièrement constituées selon la loi de 1901, ayant leur siège social dans la Région.

- en qualité de membres associées, d'autres associations d'Amis de Musées, et d'autres associations culturelles, régulièrement constituées selon la loi de 1901, et ayant leur siège social dans la Région. Elles seront encouragées à rejoindre la FFSAM.

En plus de son adhésion au groupement, tout membre de plein droit (et membres associés) du groupement peut demander son rattachement au « département Générations Mouvement » de l'AMROC ; le rattachement des membres du groupement volontaires à ce département leur confère ainsi qu'à tous leurs adhérents tous les avantages offerts à ce jour par Générations Mouvement et ne revêt pour les associations du groupement ni de caractère obligatoire ni de caractère irréversible.

Les associations membres du groupement qui désirent être rattachées au département « Générations mouvement » de l'AMROC s'acquittent, en plus de leur cotisation de membre, d'une cotisation spécifique Générations Mouvement par adhérent de l'association et par an. La part de cotisation du « département

Générations Mouvement » est soumise à chaque Assemblée Générale ordinaire en même temps que la cotisation annuelle.

La nouvelle version propose de supprimer l'adhésion Générations Mouvements

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU GROUPEMENT

Peuvent être membres du groupement s'ils en font la demande et s'engagent à respecter les présents statuts et à régler une cotisation annuelle :

en qualité de membres de plein droit les associations d'Amis de Musées affiliées à la FFSAM, régulièrement constituées selon la loi de 1901, ayant leur siège social dans la Région.

en qualité de membres associées, d'autres associations d'Amis de Musées, et d'autres associations culturelles, régulièrement constituées selon la loi de 1901, et ayant leur siège social dans la Région. Elles seront encouragées à rejoindre la FFSAM.

Attention, 4 associations sont encore adhérentes à GM par l'AMROC, il est donc nécessaire de ne cesser l'adhésion qu'à partir de janvier 2025 pour permettre à ces assos d'adhérer individuellement. Il faudra les en avertir rapidement : Millau, Pont-Saint-Esprit, amis de l'Art à Perpignan et amis Paul Valéry à Sète.

VOTE sur la modification des statuts – adoptée à l'unanimité, avec application au 1^{er} janvier 2025.

Question : Que devient la trésorerie en cas de dissolution de l'association ?

Certains trouvent l'article 13 trop vague. Ils suggèrent de le préciser lors d'une prochaine AGE.

Par exemple indiquer une destination précise comme partager entre les associations d'amis de musée adhérentes, ou don à un musée X ou Y. A noter pour la prochaine AG.

Cordialement à tous, André Diez secrétaire

Les coprésidentes Dominique Treissede et Mireille de la Chesnaye

